

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION N° 2024-12-185-DR/CP**

Nomenclature : 1.2.5

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA COMMUNE DE TARNOS - AVENANT N°3**

**Votants : 31**

**Abstention : 2**

M. Lataillade et M. Laurent

**Votes exprimés: 29**

**Pour: 29**

**Contre : /**

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
Mme PICAT	procuration	à M. LORMAND
M. MIREMONT	procuration	à M. GONZALES
M. DECKE	procuration	à M. DUBERT
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE
M. LAURENT	procuration	à M. LATAILLADE

M. ROBLES et Mme CASSAING quittent la séance au point n°2024-12-169-DGS

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 25 à partir du point n°2024-12-170-DGS
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33 31 à partir du point n°2024-12-170-DGS

Fait à Tarnos,  
le 20 décembre 2024

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :*

23/12/2024

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil municipal a choisi d'attribuer la délégation pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement à l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos à compter du 4 septembre 2021, pour une durée de 4 ans.

Deux avenants successifs ont été passés avec le délégataire pour ajuster le contrat actuel. Un premier avenant en juillet 2022 pour acter la nouvelle adresse du Centre de Loisirs. Un



second avenant en novembre 2023 pour rééquilibrer le contrat suite à diverses actualités comme l'augmentation des charges salariales ou les nouvelles conventions CAF par exemple.

Il est proposé aujourd'hui un nouvel avenant intervenant dans le cadre de la nouvelle organisation du temps scolaire à 4 jours, la labellisation du « plan mercredi », la modification du périmètre d'activité du délégataire ainsi que la modification de la Contribution Obligatoire de Service Public (COSP).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-6 et L 2121-29

Vu la délibération 2021-07-077 du 6 juillet 2021 attribuant la délégation pour la gestion et l'exploitation du centre de loisirs sans hébergement à l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos,

Vu la nécessité de mettre à jour les dispositions liant le délégant et le délégataire.

Considérant l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 25 novembre 2024.

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** l'avenant n°3 concernant les modifications au contrat de délégation

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)